



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2022 – 062

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 29 novembre, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de décembre.

Membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : Nadège MOUGIN

Présents : 14 Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Brigitte MAIRE, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT

Présent / hors vote : Jean-Paul FEUVRIER

Absents : 5 Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Charles JACOULOT, Justin MARGUERON, Michaël NICOD

Procurations : 2 *Chantal DUBOC donne procuration à Jacqueline DELAVELLE*
Jean-Charles JACOULOT donne procuration à Anthony MERIQUE

Délibération n° 2022 – 062 :

Objet : achat des parcelles cadastrées section C n° 161 et n° 484

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été proposé d'acquérir deux parcelles forestières appartenant à Madame Emmanuelle FEUVRIER, Madame Françoise VOISARD et Madame Véronique VOISARD ; la parcelle cadastrée C n° 161 pour une contenance de 67 ares 50 centiares et la parcelle cadastrée C n° 484, pour une contenance de 69 ares et 35 centiares.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Monsieur Jean-Paul FEUVRIER précise qu'il ne participera pas à ce vote.

Monsieur le Maire précise qu'au terme des négociations, la Commission Forêts a validé le prix d'achat de 17 200.00 € et propose à l'Assemblée de valider cette acquisition.

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée, après en avoir délibéré, décide d'acheter la parcelle cadastrée C n° 161 pour une contenance de 67 ares 50 centiares et la parcelle cadastrée C n° 484, pour une contenance de 69 ares et 35 centiares pour un prix d'achat de 17 200.00 €.

Les crédits nécessaires à cet achat et aux frais afférents seront inscrits au budget annexe Forêts 2023.

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 12/12/2022

ID : 025-212501936-20221208-2022_062-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE.

La secrétaire de séance,
Nadège MOUGIN.

